UDPS 33 - Premiers Secours de la Gironde
14 rue Blanchard
33110 LE BOUSCAT
Tél. : 05 56 085 222
e-mail : contact@udps33.fr
site internet :https://www.udps33.fr

EPS - Enfance et Premiers Secours

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Cette formation s'adresse à tout public à partir de 10 ans.

Il faut souligner que les participants qui présentent un handicap physique peuvent suivre cette sensibilisation et se voir attribuer l'attestation « Enfance et Premiers Secours ». Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s).

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objectif de permettre aux apprenants d'être capable de réaliser une protection adaptée, d'alerter les secours et d'identifier les risques auxquels sont exposés l'enfant et le nourrisson afin de les prévenir et d'agir en conséquence.

Programme :

- Protection et accident de la vie courante ;
- L'alerte ;
- Obstructions des voies aériennes par un corps étranger ;
- Les situations à risques du quotidien ;
- Réagir face à la fièvre, les convulsions ou le spasme du sanglot ;
- La mort inattendue du nourrisson ;
- L'enfant ou le nourrisson ne respire plus.

Description / Contenu

👉 Cliquez sur lien pour vous inscrire en ligne : **Inscription EPS**

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé en présentiel à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés pour un un effectif maximal de 10 stagiaires par groupe

Moyens et supports pédagogiques

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques. Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques. Un aide-mémoire “Prévention et Secours Civiques de niveau 1” est remis à chaque stagiaire.

UDPS 33 - Premiers Secours de la Gironde
14 rue Blanchard
33110 LE BOUSCAT
Tél. : 05 56 085 222
e-mail : contact@udps33.fr
site internet :https://www.udps33.fr

Modalités d'évaluation et de suivi

La participation à la formation « Enfance et Premiers Secours » donne lieu à la délivrance d'une attestation. Celle-ci est délivrée à l'issue par le formateur sous la responsabilité de l'organisme formateur (Association Nationale des Premiers Secours).

Le suivi des participants pendant cette formation est réalisé par le formateur. La présence et la participation active de chacun constituent les seuls critères d'évaluation.